

L'essentiel

SOUTENIR LA PERSONNE AU MOMENT DE L'ANNONCE D'UNE MALADIE CHRONIQUE

- En repérant les signes de maladies chroniques physiques ou psychiques vécues par les personnes accueillies.
- En recensant avec la personne les proches et les réseaux associatifs avec lesquels elle souhaite aborder l'impact de sa maladie sur son mode de vie.
- En engageant des concertations entre les acteurs sanitaires et médico-sociaux dans l'objectif de la continuité du parcours de soins de la personne.
- En appréciant avec la personne et les professionnels des différents secteurs l'articulation des interventions et le besoin d'adaptation de l'accueil en CHRS.

ANTICIPER LES HOSPITALISATIONS PROGRAMMÉES

- En repérant parmi les personnes accueillies celles qui vont devoir être hospitalisées.
- En identifiant avec la personne les besoins d'accompagnement avant, pendant et après l'hospitalisation.
- En élaborant avec la personne les modalités de garde des enfants durant l'hospitalisation par un proche ou par la mise en place d'un accueil temporaire par l'ASE.
- En évaluant avec la personne, le service social de l'hôpital et les professionnels soignants la nécessité de la mise en œuvre des aides tout au long de l'hospitalisation.

FAVORISER LES DÉMARCHES DE SOINS (HOSPITALISATION, CENTRE DE CURE, POST-CURE) ET PRÉVENIR LES DÉMARRAGES DE CONSOMMATION DE PRODUITS ADDICTIFS

- En échangeant avec la personne dans le cadre non jugeant du CHRS sur sa consommation de produits.
- En diversifiant les modes d'expression relatifs à la prévention et à l'information sur les questions liées aux addictions.
- En échangeant en équipe et avec la personne qui souhaite engager des soins sur les stratégies à adopter pour favoriser son parcours de soins.
- En articulant l'intervention entre les professionnels du CHRS, les partenaires de l'addictologie et les éventuels intervenants infirmiers dans le cadre d'une hospitalisation à domicile.
- En anticipant, avec la personne et son médecin, les modalités d'organisation lors des soins en hospitalisation complète ou partielle ainsi que sur les possibilités d'hébergement ou de logement à la sortie du parcours de soins.

...

SÉCURISER L'ACCOMPAGNEMENT LIÉ À LA PÉRIODE DE GROSSESSE ET À L'ARRIVÉE DE L'ENFANT

- En identifiant les femmes enceintes accueillies au sein du CHRS et en accompagnant les décisions des parents quant au déroulement de la grossesse et aux modalités de sa prise en charge.
- En informant les parents des démarches à entreprendre dans le cadre de la grossesse et en les orientant vers les partenaires spécifiques.
- En proposant à la mère et à sa famille, lorsqu'une pathologie chronique est décelée à l'occasion de la grossesse, de participer aux actions mises en œuvre par les associations spécialisées.
- En estimant avec les parents le besoin d'accompagnement dans les premiers mois après la naissance de l'enfant, au regard notamment du suivi médical de l'enfant.
- En informant les parents des relais de soutien à la parentalité auxquels ils peuvent recourir.

FACILITER LA TRANSITION VÉCUE PAR L'ENFANT ET SA FAMILLE LORS DU PASSAGE DES SERVICES DE PÉDIATRIE VERS LES SERVICES HOSPITALIERS POUR ADULTES.

- En repérant les enfants accueillis au sein du CHRS qui ont un suivi médical régulier et/ou un traitement médicamenteux habituel.
- En échangeant avec les parents et l'enfant sur l'impact du suivi médical et/ou du traitement associé sur la vie quotidienne au CHRS et en repérant à l'occasion de ces échanges les signes de mal-être des adolescents et des parents.
- En proposant aux professionnels des services pédiatriques d'intégrer les réunions de synthèse afin d'anticiper le passage vers les services hospitaliers pour adultes.
- En recensant avec les adolescents et leur famille les lieux d'accueil spécialisés de soutien pour enfants et pour adultes, au sein desquels tous pourront exprimer leurs préoccupations et trouver des éléments de réponse.
- En proposant à l'adolescent et à sa famille des accompagnements différenciés.